INDICATIONS D'ORIGINE

Un guide rapide des lignes directrices du Bureau de la concurrence

« Produit du Canada »

« Fait au Canada »

Contenu canadien

98%

de contenu canadien

51%

de contenu canadien

Assemblage/ production/ transformation

Dernière transformation substantielle du produit effectuée au Canada.

Matières importées?

Non applicable

Oui
(doit inclure une exclusion de responsabilité)

